Eléments préfabriqués en béton

Travaux de construction et de second œuvre

3.7.31.

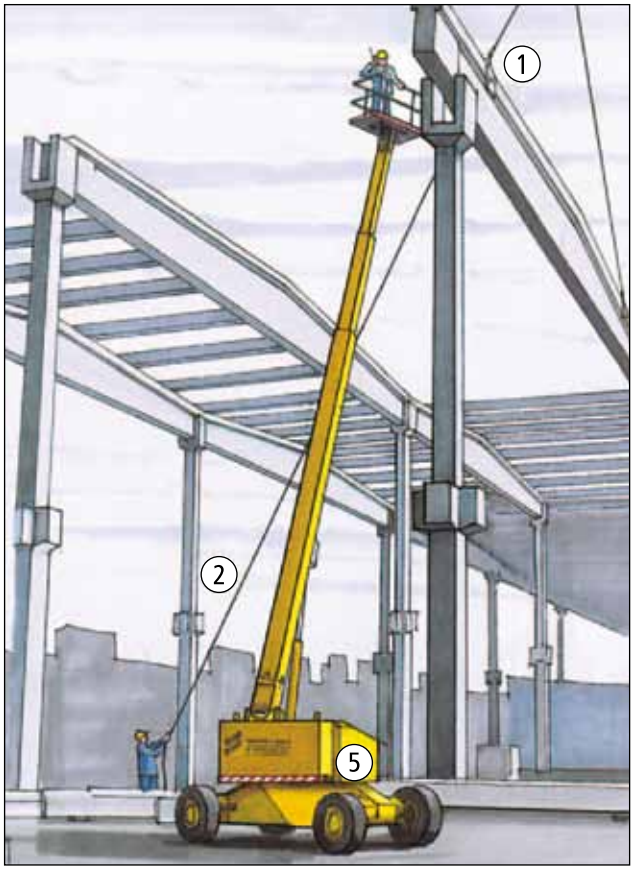

Dispositifs d'élingage

- Utiliser uniquement des systèmes d'ancrage pour le transport et des dispositifs d'élingage appropriés à l'élément préfabriqué (1).
- Lire attentivement le mode d'emploi du fabricant des systèmes d'ancrage pour le transport. La capacité portante est à contrôler.

Entreposage

- Les éléments préfabriqués en béton doivent uniquement être stockés dans des locaux plats, suffisamment résistants et sécurisés de manière à ne pas glisser ou basculer.
- Maintenir une distance de sécurité d'au moins 0,50 m par rapport aux éléments mobiles tels que les grues par ex.

Montage

- Un mode d'emploi doit être disponible sur le chantier.
- Ne pas transporter d'éléments préfabriqués au-dessus de personnes.
- Utiliser des engins de levage à faible vitesse de levage et de descente.
- Respecter les distances de sécurité par rapport aux lignes électriques aériennes.
- Transporter les éléments préfabriqués longs ou de grande taille à l'aide de câbles de guidage (2).
- Avant de détacher les dispositifs d'élingage, sécuriser les éléments préfabriqués de façon à éviter leur basculement, chute ou changement de position. Tenir compte d'éventuelles modifications des conditions de stabilité.
- Le nombre des entretoises de montage nécessaires doit être contrôlé du point de vue statique. Placer au moins deux entretoises sur chaque élément préfabriqué (3).
- L'inclinaison des entretoises doit se situer entre 30° et 60°.
- Ne pas travailler simultanément sur deux niveaux superposés. Isoler les zones dangereuses situées au-dessous du point de montage et les signaler.
- Transporter les outils et les matériaux de petite taille dans des caisses.

Protection contre les chutes de hauteur

- Prévoir une protection contre les chutes de hauteur, par ex. des barrières ou un garde-corps, (selon l'évaluation des risques) (4).
- Installer si possible les garde-corps avant le montage.
- Si pour des raisons techniques, des garde-corps ou barrières ne peuvent être réalisés, il faut prévoir des installations de recueil (échafaudages de recueil/ échafaudages de recueil pour travaux sur toiture/filets de recueil). Lorsque les systèmes de recueil sont mal appropriés, le harnais de sécurité est permis comme protection contre les chutes de hauteur.
- Les harnais de sécurité doivent uniquement être fixés à des éléments de construction ou des éléments d'accrochage suffisamment résistants. Ils doivent - chez un usager - pouvoir supporter une force de recueil de 7,5 kN.
- Le responsable doit déterminer les dispositifs d'accrochage à utiliser et il doit s'assurer que les harnais de sécurité soient utilisés.

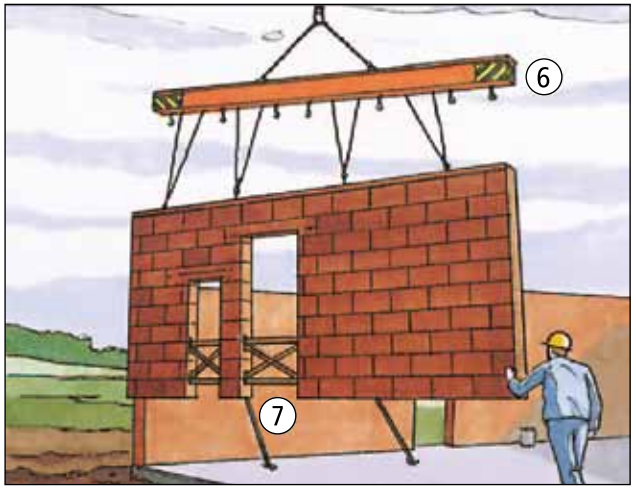

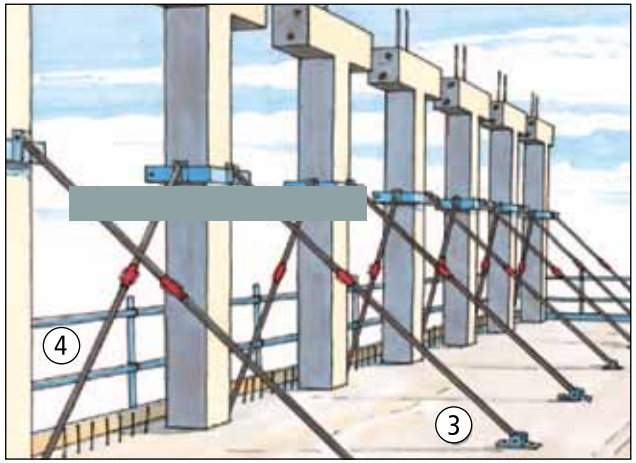

Postes de travail et voies de circulation

- Utiliser si possible des plates-formes de levage de personnes (5) pour fixer les éléments de construction ou détacher les éléments d'accrochage.
- Les éléments de construction utilisés provisoirement comme voies d'accès pour des travaux de courte durée doivent être d'une largeur minimale de 20 cm. Les éléments plus étroits doivent être munis d'une main courante permettant de se tenir.

Instructions supplémentaires pour les dalles de plancher en béton

- Lors de la pose de dalles, ouvrir les cavités remplies de mousse solidifiée et les recouvrir de manière à ce que personne ne puisse y passer à travers.

Instructions supplémentaires pour des éléments de murs prémaçonnés

- Utiliser des traverses d'équilibrage lorsqu'il y a plus deux points de suspension (6).
- Entreposage temporaire des éléments préfabriqués uniquement en position de montage, éviter des supports partiels des éléments.
- Sécuriser soigneusement les ouvertures dans les murs (par ex. les portes et les fenêtres) (7).